

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations

L'an deux mil dix neuf, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sillans, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. André GAY, Maire.

Date de convocation du Conseil 04/03/2019

Secrétaire de séance : Chrystel REICHLING

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir donné à	Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir donné à
André GAY	X				Corinne GROLLIER	X			
Sylvie SIMON	X				Angélique RACLOT			X	
Alain GROLLIER	X				Michaël STCHERBAKOFF	X			
Evelyne CHARPENAY	X				Nadine PECHEUR	X			
Jacky GROLLIER	X				Dominique BUISSON	X			
Jean MICHEL-VILLAZ			X	André GAY	Chrystel REICHLING	X			
Chrystelle NOIROT	X				Jacques DURAND	X			
Henri BECHARD	X				Yves NEOLIER		X		
Véronique MARTIN	X				Sébastien RONSEAU	X			
					Michel RIVAL	X			

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 4 février 2019 à l'unanimité

1/ Délibération pour travaux sur le réseau d'éclairage public par le SEDI

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence relative à l'éclairage public au SEDI en date du 13 novembre 2017 à la suite de la réalisation d'un diagnostic sur l'état du réseau.

Suite à notre demande, le SEDI envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux ci-joints.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	48.649 €
Le Montant total des financements externes s'élèvent à :	42.451 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :	351 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	5.846 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé

1- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel TTC :	48.649 €
Financements externes :	42.451 €
Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements)	6.197 €

2- **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI pour un montant de **351 €**

3- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum de **5.846 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le règlement s'effectuera en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Après débat, accord à l'unanimité du Conseil Municipal

2/ Délibération pour demande de subvention auprès de FIPD – Projet de vidéo protection

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de vidéo protection élaboré en 2017 pour la surveillance des bâtiments publics.

Le projet, selon le devis du 28 mai 2018 est de 71.597,00 € HT, soit 85.916,40 € TTC. Nous avons déjà obtenu des subventions de la Région (23.273 €) et du Département (24 .615 €).

Il y a une opportunité d'obtenir une aide du Fonds Interministériel de Protection de la Délinquance (FIPD).

Monsieur la Maire demande à l'assemblée l'autorisation de monter un dossier auprès de la Préfecture de l'Isère afin d'obtenir une subvention dans le cadre du FIPD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur Le Maire à faire une demande de subvention auprès de Monsieur Le Préfet de l'Isère ;

CHARGE Monsieur Le Maire d'établir les documents nécessaires.

3/ délibération pour convention de stérilisation des chats errants :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à la prolifération des chats errants sur la commune, le Conseil Municipal a souhaité engager une procédure de régulation et de gestion des populations de ces chats. Des contacts ont été pris auprès de la Fondation 30 Millions d'amis.

Afin de mener à bien cette procédure, il convient de conclure une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'amis.

CHARGE Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires